

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

29 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du vingt-deux mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI

Absents ayant donné pouvoir :

M. Guillaume GUÉRINEAU	donne procuration à M. le Maire
Mme Léa BESSIN	donne procuration à M. Christophe ANGOMARD
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à Mme Françoise NOBLET
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

22. Subventions 2021 aux associations du secteur Petite enfance

Monsieur GUILLON rapporte :

Afin de favoriser la qualité de l'accueil du jeune enfant au sein des associations, et soucieuse de poursuivre les partenariats entrepris depuis de nombreuses années, la Ville d'Orvault propose de verser les subventions suivantes conformément aux règles énoncées pour chacune :

Associations	Activité	Subventions 2020	Proposition 2021	Observations
Crèche associative « Cabanes à doudous » (regroupement de deux crèches associatives)	Accueil permanent d'enfants de 0 à 3 ans 49 places	205 800 €	211 100 €	Estimation annuelle maximale pour un versement mensuel basé sur un état de présence détaillé et d'un taux unitaire horaire
Crèche « Le Jardin des Lucioles »	2 places réservées pour l'accueil d'enfants orvaltais dont les parents exercent une activité sur des horaires atypiques	8 000 €	9 400 €	Estimation annuelle maximale pour un versement trimestriel basé sur un état de présence détaillé et d'une validation des horaires de présence à la signature du contrat, assorti d'un taux unitaire horaire
Association des Ass. Mat. et des familles d'accueil « Les Petits Filous »	Accueil individuel chez les assistants maternels	400 €	400 €	Propose des activités aux assistants maternels en complément de celles du RPE
Crèche « La Maison des Poupies »	Accueil permanent de 2 enfants porteurs de handicap.	7 500 €	11 200 €	Estimation annuelle maximale pour un versement basé sur un état de présence détaillé et d'un taux unitaire horaire
TOTAL DES SUBVENTIONS		221 700 €	232 100 €	

Les montants sont imputés sur le compte : 64 6574

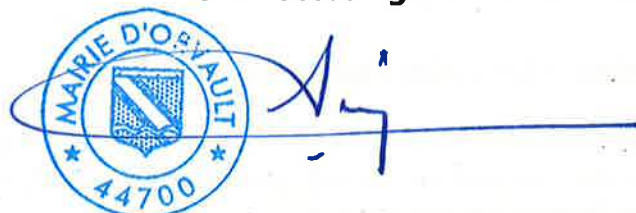
DECISION

Sur proposition de la commission Enfance Jeunesse et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les montants des subventions aux associations du secteur Petite enfance tels que présentés dans la délibération ci-dessus.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 31 MARS 2021
Et par publication le : 31 MARS 2021

Extrait certifié conforme
Orvault, le 30 mars 2021
Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE